

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le lundi 25 septembre 2023 à 16 h 31 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Paolo Galati, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Laroche, formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, David De Cotis, Aglaia Revelakis, Achille Cifelli et Isabelle Piché sont absents;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

À la demande de la présidente du conseil, la greffière adjointe mentionne que les avis de convocation ont été valablement notifiés à tous les membres du conseil par un moyen technologique.

CM-20230925-905

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13044

La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13044 concernant le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Laval.

ADOPTÉ

(SD-2023-4000)

CM-20230925-906

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13045



La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13045 concernant le Régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval.

ADOPTÉ

(SD-2023-3999)

CM-20230925-907

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13046

La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant

APPUYÉ PAR : Louise Lortie

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13046 concernant le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Laval.

ADOPTÉ

(SD-2023-4001)

CM-20230925-908

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13047

La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lortie

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13047 concernant le Régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval.

ADOPTÉ

(SD-2023-4003)



CM-20230925-909

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13048

La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant

APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13048 concernant le Régime de retraite des policiers de la Ville de Laval.

ADOPTÉ

(SD-2023-3981)

CM-20230925-910

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13049

La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle

APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13049 concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval.

ADOPTÉ

(SD-2023-4002)



À 16 h 33, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe